



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 30523

Texte de la question

M. Avi Assouly interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la déclaration qui a été faite à Amman le 22 mai 2013. Le soutien de la France à l'inscription de la branche militaire du Hezbollah sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne a été annoncé et rejoint la position d'autres pays, notamment l'Allemagne. Il souhaiterait savoir si les intentions des autres membres de l'Union européenne sont connues et si un calendrier était défini pour voir cette inscription sur la liste des organisations terroristes devenir effective.

Texte de la réponse

Le Conseil de l'Union européenne du 22 juillet a décidé d'inscrire la branche armée du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes. La France se félicite de cette décision qui marque ainsi le terme d'un cycle de discussions entre les partenaires européens entamé en juin dernier. Il s'agit d'un geste fort des Européens pour condamner fermement les activités terroristes de cette organisation. C'est également une mesure équilibrée, qui n'empêchera pas la poursuite du dialogue avec l'ensemble des partis politiques libanais, ni n'affectera les programmes financés par l'UE et les Etats membres au Liban. La France attache en effet la plus grande importance à la stabilité du pays.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30523

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6515

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8637